

DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT

PR/DAE/3<sup>ième</sup> bureau/2007/N°2086

**ARRETE PORTANT CREATION  
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE MEDIATION  
ET DESIGNATION DE SES MEMBRES**

**Le Préfet des Landes  
Chevalier de l'ordre national du mérite**

**Vu** le code de la construction et de l'habitation :

- partie législative, livre IV-Titre IV et notamment l'article L 441-2-3,
- les articles R 441-13 à R 441-18-1,

**Vu** la consultation en date du 11 décembre 2007 du conseil général des Landes et de l'association départementale des maires des Landes,

**Vu** la lettre du président de l'association départementale des maires des Landes en date du 21 décembre 2007, portant désignation des représentants des communes,

**Vu** les arrêtés préfectoraux N° PR/DAE/3/2007/N°2084 et N° PR/DAE/3/2007/N°2085 en date du 21 décembre 2007 agréant les associations « Maison du Logement » et « Landes Insertion Solidarité Accueil »,

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Landes,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission de médiation chargée d'examiner les recours amiables formulés en application du II ou du III de l'article L 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation , est créée dans le département des Landes

**Article 2** : Cette commission est ainsi composée :

**Présidente :**

Madame Marie-Rose RASOTTO  
présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales,  
personnalité qualifiée.

**I - Représentants de l'Etat**

**Membres titulaires :**

Monsieur Eric de WISPELAERE  
Secrétaire général  
de la préfecture des Landes

**Membres suppléants**

Monsieur Jean CASSOUDEBAT  
Directeur de la direction des actions de l'Etat  
à la préfecture des Landes

.../...

Madame Sophie BARBET  
 adjointe au chef du service aménagement habitat  
 à la DDEA

Monsieur François LEVISTE  
 Chef du service aménagement et habitat  
 à la DDEA

Madame Colette PERRIN  
 Inspectrice de l'action sanitaire et sociale  
 à la direction départementale  
 des affaires sanitaires et sociales

Madame Armanda SAOURI  
 Assistante sociale principale  
 à la direction départementale  
 des affaires sanitaires et sociales

## **II - Représentants des collectivités territoriales :**

*Un représentant du département des Landes :*  
 Madame Monique LUBIN

*Deux représentants des communes désignés par l'association départementale des maires des Landes :*

### **Membres titulaires :**

Madame Hélène COUSSEAU  
 Maire de LESPERON

Monsieur François SALLIBARTAN  
 Maire de POUYDESSEAUX

### **Membres suppléants**

Madame Martine TAPIN  
 Maire de COMMENSACQ

Monsieur Christian NOLIBOIS  
 Maire de CAMPAGNE

## **III - Représentants des organismes bailleurs et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale œuvrant dans le département :**

*Un représentant des organismes d'habitation à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion des logements sociaux :*

### **Membre titulaire :**

Madame Marie Hélène DUCOM  
 Responsable du service location

### **Membre suppléant**

Madame Maryline PERRONNE  
 Directrice générale de l'OPH des Landes

*Un représentant des autres propriétaires bailleurs*

### **Membre titulaire :**

Madame Josette LABEGUERIE  
 Directrice du PACT des Landes

### **Membre suppléant**

Madame Anne SERRE  
 Directrice adjointe du PACT des Landes

*Un représentant des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale*

**Membre titulaire :**

Monsieur Laurent REBIERE  
Directeur du Foyer des jeunes travailleurs  
de TARNOS

**Membre suppléant**

Madame Pierrette MONTAULIEU  
Responsable du service habitat du foyer  
des jeunes travailleurs de TARNOS

**IV - Représentants des associations de locataires et des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées oeuvrant dans le département :**

*Un représentant d'une association de locataires affilié à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation :*

**Membre titulaire :**

Madame Nicole BIPPUS  
Présidente de la fédération des Landes  
de la Confédération nationale du logement

**Membre suppléant**

Madame Geneviève PEDEZERT  
CNL

*Deux représentants d'associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées oeuvrant dans le département*

**Membres titulaires:**

Monsieur Jacques ALVAREZ  
Directeur de la Maison du Logement

**Membres suppléants**

Monsieur Jean- Emmanuel JONAS  
Chef du service éducatif  
à la Maison du Logement

Monsieur Philippe ARMENGAUD  
Président de l'association  
Landes Insertion Solidarité Accueil

Monsieur Jean- Claude LORIN  
Vice – président de l'association  
Landes Insertion Solidarité Accueil

**Article 3**

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

A la demande des instances qui y sont représentées, la composition de la commission peut être modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans ces structures.

En cas d'absence, les membres titulaires sont suppléés par les membres désignés à cet effet dans le présent arrêté.

**Article 4**

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction départementale de l'Équipement – (Secrétariat de la commission de médiation – 351 boulevard Saint Médard – BP 369 – 40012 MONT DE MARSAN CEDEX)

**Article 5 :**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département des Landes.

**signé**